

islands be considered as part of the United States, and that the people attain American citizenship;

2. *Considers* that it would be inappropriate to make any recommendation as to the possibility of incorporating the Territory into the United States of America, or as to the acquisition of the nationality and citizenship of the Administering Authority by the inhabitants of the Territory as a whole;

3. *Considers further* that the inhabitants of the Trust Territory are entitled to have their national status clarified and defined in such a way as to enjoy the fullest measure of protection by the Administering Authority;

4. *Recommends* that the Administering Authority take action as quickly as possible to define the legal status of the islanders as citizens of the Trust Territory, in conformity with the provisions of article 11 of the Trusteeship Agreement;

5. *Invites* the Secretary-General to inform the Administering Authority and the petitioners of this resolution in accordance with rule 93 of the rules of procedure for the Trusteeship Council.

T/869

341st meeting,
13 March 1951.

318 (VIII). Petition from the Chairman of the High Council of Saipan (T/Pet.10/6) concerning the Trust Territory of the Pacific Islands

Acting under Article 87 b of the Charter and in accordance with its rules of procedure,

Having accepted and examined at its eighth session the petition from the Chairman of the High Council of Saipan (T/Pet.10/6), in consultation with the United States of America as the Administering Authority concerned, which designated Rear Admiral L. S. Fiske as special representative,

Having taken note of the observations of the Visiting Mission to the Trust Territories in the Pacific (T/789) to the effect that:

(a) It felt that a solution of the land question should be arrived at in a reasonably short time,

(b) The Administering Authority was aware of the economic difficulties which the inhabitants would face after the departure of Army and Navy personnel,

(c) A water problem existed in Saipan,

(d) The Mission was convinced of the need for emphasis on occupational training and of the necessity that the Administration continue furnishing the financial assistance for maintaining educational opportunities,

(e) With regard to the question of yen claims, the Mission felt that a misunderstanding might exist,

que ces îles soient considérées comme faisant partie des Etats-Unis et que leurs habitants puissent devenir citoyens de ce pays;

2. *Estime* qu'il n'y a pas lieu de formuler une recommandation quelconque concernant l'incorporation éventuelle du Territoire aux Etats-Unis d'Amérique, ou la possibilité, pour l'ensemble de la population du Territoire, d'acquérir la nationalité et la citoyenneté de l'Autorité chargée de l'administration;

3. *Estime, en outre*, que les habitants du Territoire sous tutelle ont le droit de demander que leur statut, en ce qui concerne la nationalité, soit précisé et défini de façon que l'Autorité chargée de l'administration leur accorde la protection la plus complète possible;

4. *Recommande* que l'Autorité chargée de l'administration prenne le plus tôt possible des mesures pour définir le statut légal des insulaires en tant que citoyens du Territoire sous tutelle, conformément aux dispositions de l'article 11 de l'Accord de tutelle;

5. *Invite* le Secrétaire général à porter la présente résolution à la connaissance de l'Autorité chargée de l'administration et à celle des pétitionnaires, conformément à l'article 93 du règlement intérieur du Conseil de tutelle.

T/869

341ème séance,
le 13 mars 1951.

318 (VIII). Pétition du président du High Council de Saipan (T/Pét.10/6) concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique

Agissant en vertu du paragraphe b de l'Article 87 de la Charte et conformément à son règlement intérieur,

Ayant reçu et examiné à sa huitième session la pétition du président du High Council de Saipan (T/Pét.10/6) en consultation avec les Etats-Unis d'Amérique, Autorité chargée de l'administration du Territoire en question, qui ont désigné le contre-amiral L. S. Fiske comme représentant spécial,

Ayant pris acte des observations de la Mission de visite dans les Territoires sous tutelle du Pacifique (T/789), d'après lesquelles :

a) Il conviendrait que la question des biens fonciers soit réglée dans un délai assez court,

b) L'Autorité chargée de l'administration se rend compte des difficultés d'ordre économique que les habitants devront surmonter après le départ du personnel militaire et naval,

c) Il existe un problème de l'eau à Saipan,

d) La Mission est convaincue qu'il importe d'insister surtout sur la formation professionnelle et que l'administration doit continuer à fournir l'assistance financière indispensable au maintien des services scolaires,

e) En ce qui concerne la question du remboursement des yens, la Mission estime qu'il a pu se produire un malentendu à ce sujet,

Having taken note of the written observations of the Administering Authority (T/837) as well as of the oral statement²³ of the special representative to the effect that:

(a) With regard to the question of land, the land claims were about to be adjudicated, certain land occupied by the United States released to the owners, and the "revocable permits" replaced by firm titles,

(b) The Administering Authority had not undertaken negotiations on a trade agreement with Japan in view of the fact that extensive trade with Japan was carried on by the Island Trading Company; the Administering Authority was taking a number of measures to resolve the economic difficulties of the Saipan District, consequent upon the departure of military personnel, and not only Guam but the Trust Territory as a whole could furnish a market for Saipanese food products,

(c) The water system on Saipan was not inadequate and the people were now financially able to pay for their water or purchase cement for cisterns,

(d) It was the responsibility of the individual community and part of its training in self-government to solve the financial difficulties connected with education; emphasis was being placed on the responsibilities of the municipalities, although the Civil Administrator was authorized to make grants for the payment of teachers' salaries if the municipalities were unable to do so; future plans of the Administration provided for wider vocational instruction,

(e) The matter of yen claims was under study by the Administering Authority,

The Trusteeship Council

1. *Draws the attention* of the petitioner to the fact that the questions raised in his petition have been and will continue to be examined by the Trusteeship Council in connexion with its annual examination of the conditions in the Territory;

With regard to the question of land:

2. *Draws the attention* of the petitioner to the recommendation²⁴ on land adopted by the Trusteeship Council at its eighth session, the text of which reads as follows:

"The Trusteeship Council notes that land title officers have been appointed to expedite the settlement of claims to land alleged to have been acquired by the various administrations of the Territory without just compensation; urges the Administering Authority to settle these land claims as quickly as possible";

With regard to the question of export markets:

²³ See document T/AC.34/SR.4.

²⁴ See document S/2069.

Ayant pris acte des observations écrites de l'Autorité chargée de l'administration (T/837) ainsi que de l'exposé oral du représentant spécial²³, d'après lesquels :

a) En ce qui concerne la question des biens fonciers, les réclamations seront jugées incessamment, certaines des terres occupées par les autorités des Etats-Unis seront rendues à leurs propriétaires et les "permis révocables" seront remplacés par des titres de propriété définitifs,

b) L'Autorité chargée de l'administration n'a pas entrepris la négociation d'un accord commercial avec le Japon, étant donné que l'*Island Trading Company* effectue des échanges commerciaux importants avec ce pays; l'Autorité chargée de l'administration prend actuellement un certain nombre de mesures destinées à résoudre les difficultés économiques du district de Saipan à la suite du départ du personnel militaire; non seulement Guam, mais le Territoire sous tutelle tout entier peut offrir des débouchés pour la production de Saipan en denrées alimentaires,

c) Le système de distribution d'eau de Saipan n'est pas insuffisant, et les habitants ont maintenant les moyens de payer leur eau ou d'acheter du ciment pour construire des cisternes,

d) C'est aux collectivités locales qu'il appartient de résoudre les difficultés financières qui se posent en matière d'enseignement et cette tâche constitue l'un des éléments de leur préparation à l'autonomie; bien que l'Administrateur civil soit autorisé à accorder des subventions aux municipalités pour payer les traitements des instituteurs si ces municipalités ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes, la responsabilité principale en cette matière appartient aux municipalités; les programmes de l'Administration feront une place plus large à la formation professionnelle,

e) L'Autorité chargée de l'administration étudie actuellement la question du remboursement des yens,

Le Conseil de tutelle

1. *Appelle l'attention* du pétitionnaire sur le fait que les questions soulevées dans sa pétition ont été examinées par le Conseil de tutelle et qu'elles continueront de l'être lors de l'examen annuel de la situation du Territoire;

En ce qui concerne la question des biens fonciers :

2. *Appelle l'attention* du pétitionnaire sur la recommandation que le Conseil de tutelle a adoptée au cours de sa huitième session au sujet de cette question, et dont voici le texte:

"Le Conseil de tutelle note que des fonctionnaires du cadastre ont été nommés en vue de hâter le règlement des réclamations relatives aux terres qui auraient été acquises sans compensation équitable par les diverses administrations du Territoire; insiste auprès de l'Autorité chargée de l'administration pour qu'elle règle ces réclamations dans le plus bref délai possible"²⁴;

En ce qui concerne la question des débouchés pour les exportations :

²³ Voir le document T/AC.34/SR.4.

²⁴ Voir le document S/2069.

3. *Draws the attention* of the petitioner to the recommendation²⁵ on economic advancement adopted by the Trusteeship Council at its eighth session, the text of which reads as follows:

"The Trusteeship Council notes with satisfaction the general economic progress made in the Territory during the year under review; recalls its recommendation made at the seventh session that the Administering Authority should continue its efforts to diversify the economy of the Territory; notes the opinion of the Visiting Mission that with the exception of the deep sea fisheries there are no important new fields for investment within the Territory; notes the statement of the representative of the Administering Authority that economic development is being fostered in many ways through the increase in copra production, research into and the development of other agricultural products for export; the encouragement and guidance of the inhabitants in establishing retail and wholesale companies and light industries and the provision of small boats and transportation facilities; notes with approval the appointment of the economic specialist who is making a survey of the Territory; welcomes these measures as an indication that the long-range economic independence of the Territory is being taken into account; requests the Administering Authority to continue its efforts to establish and develop industries and products for export; suggests that the Administering Authority might engage experts to teach and aid the people of the Territory in the establishment of an indigenous commercial fishing enterprise and in the further development of the copra industry";

With regard to the question of water;

4. *Draws the attention* of the petitioner to the fact that the problem of water supply relates to its effective distribution rather than to a shortage;

5. *Notes* the statement of the Administering Authority that the people are now financially able either to pay for their water or to purchase cement to build catchment tanks;

6. *Recommends* that the Administering Authority continue to examine the question of water supply with a view to reducing the obstacles to securing adequate water supplies of which the petitioner complains;

7. *Expresses the hope* that the petitioner will co-operate with the measures taken by the Administering Authority and draws his attention to the fact that the solution depends partly on the economical use of water;

With regard to the question of education

8. *Notes* with sympathy the desires of the petitioner for the continuance of an adequate system of education

3. *Appelle l'attention* du pétitionnaire sur la recommandation relative au progrès économique que le Conseil de tutelle a adoptée au cours de sa huitième session, et dont voici le texte:

"Le Conseil de tutelle note avec satisfaction le progrès économique général du Territoire pendant l'année étudiée; rappelle la recommandation qu'il a faite au cours de sa septième session, suivant laquelle l'Autorité chargée de l'administration devrait poursuivre ses efforts en vue de diversifier l'économie du Territoire; note que, de l'avis de la Mission de visite dans les Iles du Pacifique, il n'existe pas dans le Territoire de nouvelles possibilités importantes d'investissements, à l'exception des pêcheries de haute mer; prend acte de la déclaration du représentant de l'Autorité chargée de l'administration suivant laquelle le développement économique est favorisé dans de nombreux domaines par l'augmentation de la production du coprah, par les recherches relatives aux autres produits agricoles pour l'exportation et par le développement de ces produits, par l'encouragement et les conseils donnés aux autochtones pour qu'ils établissent des entreprises de détail et de gros et des industries légères, et par la fourniture de petits navires et de moyens de transport; approuve la nomination du spécialiste en matière économique qui procède à une étude du Territoire; constate avec satisfaction que ces mesures montrent que l'on s'efforce d'assurer l'indépendance économique à longue échéance du Territoire; invite l'Autorité chargée de l'administration à poursuivre ses efforts en vue d'établir et de développer les industries ainsi que la production destinée à l'exportation; suggère à l'Autorité chargée de l'administration d'engager des experts pour apprendre à la population du Territoire à créer, et pour l'aider à créer une entreprise autochtone de pêche commerciale et à développer encore l'industrie du coprah"²⁵;

En ce qui concerne la question de l'eau:

4. *Attire l'attention* du pétitionnaire sur le fait que le problème de l'approvisionnement en eau résulte moins de l'insuffisance des ressources que d'une distribution défectueuse;

5. *Prend acte* de la déclaration de l'Autorité chargée de l'administration aux termes de laquelle les habitants ont maintenant les moyens de payer leur eau ou d'acheter du ciment pour construire des citernes destinées à recueillir l'eau de pluie;

6. *Recommande* à l'Autorité chargée de l'administration de continuer à étudier la question de l'approvisionnement en eau de façon à atténuer les difficultés qui s'opposent à un approvisionnement suffisant, d'où les plaintes du pétitionnaire;

7. *Exprime l'espoir* que le pétitionnaire coopère à l'application des mesures prises par l'Autorité chargée de l'administration et attire son attention sur le fait que la solution du problème dépend en partie de l'utilisation prudente de l'eau;

En ce qui concerne la question de l'enseignement:

8. *Note* avec sympathie le désir du pétitionnaire de voir maintenir en permanence un système d'enseigne-

²⁵ See document S/2069.

²⁵ Voir le document S/2069.

and its expansion to include technical training and the concern of the High Council of Saipan as to their future financial ability to pay elementary school teachers' salaries;

9. *Notes with understanding* the policy of the Administering Authority in the field of education to develop local responsibility and self-reliance while at the same time making provision for financial relief where necessary;

10. *Recommends* that the Administering Authority give increasing emphasis to vocational training as the needs of the Territory may require, continue its policy of aiding municipalities where necessary in meeting the costs of elementary education, and keep the situation in Saipan under careful review in accordance with this policy;

With regard to the question of yen claims:

11. *Draws the attention* of the petitioner to the recommendation²⁶ on Japanese currency and savings, adopted by the Trusteeship Council at its eighth session, the text of which reads as follows:

"The Trusteeship Council takes note of the problem concerning the redemption of Japanese currency and postal savings and expresses the hope that the Administering Authority will find an equitable solution to the problem as soon as possible";

12. *Invites* the Secretary-General to inform the Administering Authority and the petitioner of this resolution in accordance with rule 93 of the rules of procedure for the Trusteeship Council;

13. *Further invites* the Secretary-General to provide the petitioner with the text of the report²⁷ of the Trusteeship Council to the Security Council on the administration of the Trust Territory of the Pacific Islands adopted at its eighth session, the report of the United Nations Visiting Mission on the Territory, the observations of the Administering Authority on his petition, and the official records²⁸ of the public meetings of the Council during which the annual report of the administration of the Territory was examined.

T/870

341st meeting,
13 March 1951.

319 (VIII). Petition from the Iroij of the Marshall Islands (T/Pet.10/7) concerning the Trust Territory of the Pacific Islands

Acting under Article 87 b of the Charter and in accordance with its rules of procedure,

Having accepted and examined at its eighth session the petition from the Iroij of the Marshall Islands (T/Pet.10/7), in consultation with the United States

²⁶ See document S/2069.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ See *Official Records of the Trusteeship Council, Eighth Session*, 325th to 329th meetings inclusive.

ment satisfaisant en l'étendant de façon à faire place à la formation technique, ainsi que la crainte du *High Council* de Saipan qu'à l'avenir ses ressources s'avèrent insuffisantes pour payer les traitements des instituteurs des écoles primaires;

9. *Note et comprend* la politique suivie dans le domaine de l'enseignement par l'Autorité chargée de l'administration, tendant à développer chez les collectivités locales le sens de leurs responsabilités et de leurs obligations, tout en prévoyant, le cas échéant, l'octroi de subventions;

10. *Recommande* à l'Autorité chargée de l'administration de développer la formation professionnelle suivant les besoins du Territoire, de poursuivre sa politique de subventions aux municipalités qui en ont besoin pour faire face aux dépenses de l'enseignement primaire, et de continuer à examiner attentivement, en se conformant à cette politique, la situation de Saipan;

En ce qui concerne la question du remboursement des yens:

11. *Appelle l'attention* du pétitionnaire sur les recommandations que le Conseil de tutelle a adoptées à sa huitième session au sujet de cette question, et dont voici le texte:

"Le Conseil de tutelle prend note de la question du remboursement de la monnaie japonaise et des dépôts de la Caisse d'épargne postale et espère que l'Autorité chargée de l'administration apportera une solution équitable à cette question dans le plus bref délai possible"²⁶;

12. *Invite* le Secrétaire général à porter la présente résolution à la connaissance de l'Autorité chargée de l'administration et à celle du pétitionnaire, conformément à l'article 93 du règlement intérieur du Conseil de tutelle;

13. *Invite en outre* le Secrétaire général à communiquer au pétitionnaire le texte du rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité²⁷ relatif à l'administration du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique que le Conseil de tutelle a adopté à sa huitième session, le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire, les observations de l'Autorité chargée de l'administration sur cette pétition, et le compte rendu des séances publiques²⁸ que le Conseil a consacrées à l'examen du rapport annuel sur l'administration du Territoire.

T/870

341ème séance,
le 13 mars 1951.

319 (VIII). Pétition des Iroij des îles Marshall (T/Pét.10/7) concernant le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique

Agissant en vertu du paragraphe b de l'Article 87 de la Charte et conformément à son règlement intérieur,

Ayant reçu et examiné à sa huitième session la pétition des Iroij des îles Marshall (T/Pét.10/7), en consultation avec les Etats-Unis d'Amérique, Autorité

²⁶ Voir le document S/2069.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, huitième session*, de la 325ème à la 329ème séance inclusivement.